

INITIATIVE SUD
Association déclarée sous le numéro W133004465
Préfecture des Bouches-du-Rhône
Siège social : Chez Cosens
2A Rue de Rome
13001 MARSEILLE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Philippe BICAIS
Commissaire aux comptes
358 Avenue des Savels
04100 MANOSQUE

INITIATIVE SUD
Association déclarée sous le numéro W133004465
Préfecture des Bouches-du-Rhône
Siège social : Chez Cosens
2A Rue de Rome
13001 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVE SUD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

IL a été comptabilisé au cours de cet exercice une subvention d'exploitation à recevoir de la Région de 160.398 € au titre du FSE « mon Projet d'Entreprise ». La direction n'a pas pu nous communiquer la décision de la région au motif que le dossier n'était pas encore instruit à ce jour.

L'annexe aux comptes annuels précise dans le chapitre « informations significatives » que le bénéfice de cette subvention est très probable du fait des retours favorables pour les subventions FSE « mon Projet d'Entreprise » accordées par la Région aux associations locales.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration en date du 14 juin 2024.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MANOSQUE, le 14 juin 2024

Philippe BICAIS
Commissaire aux comptes



Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		31/12/2023	31/12/2022
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	130 089	118 076
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	15 615	15 615
	Résultat de l'exercice	(683 737)	(1 630 405)
	Total des fonds propres	(538 034)	(1 496 715)
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	18 022 243	25 286 408
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
Total des autres fonds associatifs	18 022 243	25 286 408	
Total des fonds associatifs	17 484 209	23 789 693	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges			
Total des provisions			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés	97 000	193 474	
Total des fonds dédiés	97 000	193 474	
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 760	54 260	
Dettes fiscales et sociales	121 652	83 251	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 139 878	976 562	
Produits constatés d'avance	12 500		
Total des dettes	1 304 790	1 114 072	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	18 885 999	25 097 239	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(683 737,01)	(1 630 405,11)	
(1) Dont à moins d'un an	1 304 790	1 114 072	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	34 542	300
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	527 669	641 602
	Dons		
	Cotisations	52 611	32 706
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	8	8
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	614 830	674 616
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	217 360	167 523
	Impôts, taxes et versements assimilés	19 914	5 602
	Rémunération du personnel	348 720	240 022
	Charges sociales	120 092	82 159
	Subventions accordées par l'association		
	Dotations aux amortissements et dépréciations	4 657	4 216
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	6	4
	Total des charges d'exploitation	710 749	499 527
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(95 919)
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	965 351	24 316
	Intérêts et produits financiers	375	356
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	876 631	1 268 610
	Intérêts et charges financières	773 470	396 794
2 - RESULTAT FINANCIER		(684 375)	(1 640 731)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		(780 295)	(1 465 642)
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	84	130
	Charges exceptionnelles		6 420
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		84	(6 289)
Charges financières	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	117 474	35 000
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	21 000	193 474
TOTAL DES PRODUITS		1 698 114	734 419
TOTAL DES CHARGES		2 381 851	2 364 824
EXCEDENT ou DEFICIT		(683 737)	(1 630 405)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport	726					726
Matériel de bureau, informatique et mobilier	21 099		1 971			23 070
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 825		1 971			23 796
FINANCIERES						
Participations et créances rattachées			2			2
Autres titres immobilisés						
Prêts	2 094 419		949 761		525 284	2 518 896
Autres immobilisations financières	700				700	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 095 119		949 763		525 984	2 518 898
TOTAL	2 116 944		951 734		525 984	2 542 694

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	2 518 896	117 097	2 401 799
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	34 142	34 142	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	13	13	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	676 047	676 047	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	12 980 824	4 350 900	8 629 924
	Charges constatées d'avances	575	575	
TOTAL DES CREANCES		16 210 497	5 178 774	11 031 723
Prêts accordés en cours d'exercice		949 761		
Remboursements obtenus en cours d'exercice		525 284		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	30 760	30 760		
	Personnel et comptes rattachés	28 866	28 866		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	73 489	73 489		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	19 297	19 297		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	1 139 878	1 139 878		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	12 500	12 500			
TOTAL DES DETTES		1 304 790	1 304 790		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			12 500
SUBVENTION	01/01/2024 - 31/12/2024	12 500	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			12 500

--

Annexe des comptes clos au 31/12/2023

Etat exprimé en euros

Notre association Initiative SUD est l'une des 206 associations réparties sur tout le territoire métropolitain et outremerin formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Notre réseau de service d'intérêt économique général se fixe comme mission de contribuer à la réduction de la fracture sociale et territoriale en se mettant à l'écoute et au service des entrepreneurs, des territoires et du développement de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Au cœur de la raison d'être de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement de créateurs d'entreprise et d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels, sans intérêts et sans garantie permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs -notamment bancaires- de soutien aux TPE et PME.

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, d'une part, des collaborateurs professionnels compétents, et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à :

- Une Charte d'éthique, un référentiels « métier », un système de qualification, une certification ISO 9001 de la tête de réseau
- L'assistance de ses organisations régionales et des services de sa coordination nationale de réseau
- Le projet stratégique du réseau pour la période 2022-2025, « l'audace d'entreprendre ensemble au service d'une société positive »

Informations sur les règles et méthodes comptables

- Application des conventions générales
- Justification des dérogations aux règles et méthodes comptables
- Justification des méthodes retenues en cas de pluralités optionnelles
- Incidence du changement de méthode liée à la 1^{ère} application du Règlement ANC 2018-06
 - o Incidence sur la présentation des comptes et les résultats de l'entité (ANC 2018-06)
 - o Choix de méthode pour la comptabilisation des cotisations (ANC 2018-06)
 - o Choix de méthode pour le report en produit des fonds dédiés liés à des immobilisations amortissables (ANC 2018-06)

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- Du Plan Comptable Général : règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'autorité des Normes Comptables (ANC)
- Des normes comptables des personnes morales non commerciales à but non lucratif : règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018
- Des normes comptables et financières spécifiques arrêtées par le réseau Initiative France suite à

Annexe des comptes clos au 31/12/2023

Etat exprimé en euros

l'entrée en vigueur du règlement ANC 2018-06

Les comptes annuels sont établis avec sincérité dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices
- continuité d'exploitation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Etat de l'actif immobilisé (NIF et ANC 2018-06)

L'état des prêts décaissés à l'actif du bilan se présente ainsi :

prêts immobilisés	31/12/2023		31/12/2022	
	montant	quantité	montant	quantité
TTPE	171 948	64	421 035	122
COVID IMMO	52 298	17	100 389	22
PH Agricoles	2 294 650	139	1 572 996	95
Total	2 518 896	220	2 094 420	239

Sur l'exercice 2023

- 45 prêts d'honneur Agricoles ont été décaissés pour un montant de 908 850 € accordés en 2023

Annexe des comptes clos au 31/12/2023

Etat exprimé en euros

Le détail des fonds COVID RESISTANCE en possession des Association locales se présente ainsi :

Association locale	Total Région	Total Banque de Territoires	Soldes restant dus Région	Soldes restant dus Banque des Territoires	Remboursements perçus Région	Remboursements perçus Banque des Territoires
04 – IAP	418 548,29 €	263 984,73 €	235 161,19 €	150 756,50 €	183 387,10 €	113 228,23 €
05 – INHA	386 737,68 €	161 583,73 €	277 949,78 €	116 570,64 €	108 787,90 €	45 013,09 €
06 – IASA	291 480,56 €	151 843,02 €	153 663,16 €	79 647,56 €	137 817,40 €	72 195,46 €
06 – IMR	110 411,53 €	57 269,22 €	54 565,63 €	28 284,63 €	55 845,90 €	28 984,59 €
06 – INCA	749 186,94 €	384 166,75 €	499 993,60 €	254 616,44 €	249 193,34 €	129 550,31 €
06 – ITA	713 196,03 €	369 026,43 €	375 783,53 €	193 537,29 €	337 412,50 €	175 489,14 €
13 – IMM	973 303,64 €	973 462,57 €	533 636,73 €	529 611,37 €	439 666,91 €	443 851,19 €
13 – IOP	133 731,09 €	105 358,37 €	72 680,01 €	56 995,11 €	61 051,08 €	48 363,26 €
13 – IPAix	432 531,23 €	341 007,16 €	194 190,22 €	152 021,18 €	238 341,01 €	188 985,98 €
13 – PARles	303 385,13 €	246 217,88 €	194 196,35 €	154 407,23 €	109 188,78 €	91 810,65 €
13 – IPM	38 657,44 €	35 634,86 €	17 090,05 €	16 080,03 €	21 567,39 €	19 554,83 €
13 – IPS	91 140,99 €	80 273,49 €	53 219,37 €	43 796,16 €	37 921,62 €	36 477,33 €
13 – PACI	158 275,23 €	125 047,11 €	53 558,82 €	44 783,24 €	104 716,41 €	80 263,87 €
83 - IVar	688 041,40 €	659 877,71 €	323 964,60 €	303 262,88 €	364 076,80 €	356 614,83 €
84 – ISL	525 969,16 €	501 497,36 €	375 397,97 €	358 580,87 €	150 571,19 €	142 916,49 €
84 – ISPAM	20 801,40 €	20 801,40 €	12 754,77 €	12 754,77 €	8 046,63 €	8 046,63 €
84 – ITV	50 660,27 €	45 927,68 €	38 052,61 €	33 961,89 €	12 607,66 €	11 965,79 €
84 - Ventoux	123 182,27 €	122 131,88 €	72 943,47 €	71 944,08 €	50 238,80 €	50 187,80 €

Annexe des comptes clos au 31/12/2023

Etat exprimé en euros

Total	6 209 240,29 €	4 645 111,33 €	3 538 801,87 €	2 601 611,88 €	2 670 438,42 €	2 043 499,45 €
--------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	-----------------------	-----------------------

Le détail des fonds FUATA en possession des Association locales se présente ainsi :

Association locale	Total Région	Soldes restant dus Région	Remboursements perçus Région
04 – IAP	77 520,23 €	55 732,08 €	21 788,15 €
05 – INHA	14 666,52 €	10 333,23 €	4 333,29 €
06 – IASA	13 200,00 €	8 400,00 €	4 800,00 €
06 – INCA	16 000,04 €	12 000,08 €	3 999,96 €
06 – ITA	33 525,00 €	25 605,00 €	7 920,00 €
13 – IPAix	10 911,60 €	10 911,60 €	- €
13 – PARles	29 652,24 €	21 470,01 €	8 182,23 €
13 – IPS	5 312,40 €	3 187,44 €	2 124,96 €
83 - IVar	164 050,00 €	99 250,00 €	64 800,00 €
84 - Ventoux	33 200,00 €	21 200,00 €	12 000,00 €
Total	398 038,03 €	268 089,44 €	129 948,59 €

Annexe des comptes clos au 31/12/2023

Etat exprimé en euros

□ **Etat des provisions (NIF)**

L'état des provisions pour dépréciation des PRETS D'HONNEUR à l'actif du bilan se présente ainsi :

dépréciations des prêts	31/12/2023		31/12/2022	
	montant	quantité	montant	quantité
TTPE	49 758	10	75 075	13
COVID IMMO	7 781	3	7 688	3
PH Agricoles	48 156	4	30 835	2
Total des provisions	105 705	17	113 598	18
Dotation annuelle	24 432	6	93 251	20
Reprise sur provision	32 334	6	8 750	2

Sur l'exercice 2023 :

- 3 prêts pour un montant de 26 251.75 € a été repris pour être passés en perte
- 3 prêts pour un montant de 6 082.43 € ont été repris sans être utilisés
- 1 prêt constaté en perte sans reprise de provision.

Annexe des comptes clos au 31/12/2023

Etat exprimé en euros

L'état des provisions pour dépréciation des PRETS COVID RESISTANCE à l'actif du bilan se présente ainsi :

Association locale	Dépréciation début	Dotations dépréciations	Reprise dépréciations	Dépréciation fin	Pertes
04 – IAP	131 783,40 €	45 419,36 €	50 268,38 €	126 934,38 €	48 594,15 €
05 – INHA	55 219,90 €	24 363,92 €	12 450,65 €	67 133,17 €	14 917,12 €
06 – IASA	44 291,00 €	12 672,67 €	16 743,78 €	40 219,89 €	13 707,08 €
06 – IMR	36 129,63 €	454,77 €	7 985,60 €	28 598,79 €	0.00 €
06 – INCA	163 481,40 €	38 501,06 €	19 251,05 €	182 731,41 €	16 982,95 €
06 – ITA	132 384,53 €	55 463,31 €	43 546,26 €	144 301,57 €	27 536,65 €
13 – IMM	454 143,04 €	339 655,14 €	454 143,04 €	339 655,14 €	283 869,47 €
13 – IOP	12 176,50 €	10 593,54 €	84,07 €	22 685,99 €	5 750,12 €
13 – IPAix	139 467,97 €	60 270,21 €	69 732,42 €	130 005,76 €	68 832,23 €
13 – IPArles	70 624,56 €	32 213,80 €	20 159,74 €	82 678,72 €	19 318,23 €
13 – IPM	9 474,06 €	1 391,52 €	8 199,18 €	2 666,40 €	9 865,68 €
13 – IPS	46 850,49 €	13 782,56 €	17 503,37 €	43 129,68 €	23 236,83 €
13 – PACI	37 072,60 €	11 768,79 €	29 259,96 €	19 581,43 €	28 608,35 €
83 - IVar	268 199,99 €	67 055,75 €	107 280,49 €	227 975,25 €	109 925,63 €
84 – ISL	0.00 €	2 993,28 €	0.00 €	2 993,28 €	0.00 €
84 – ISPAM	18 936,60 €	10 994,58 €	11 315,61 €	18 615,57 €	9 437,48 €
84 – ITV	184 813,42 €	62 016,80 €	9 985,13 €	236 845,09 €	2 782,99 €
84 - IVentoux	45 065,52 €	39 391,43 €	45 065,52 €	39 391,43 €	19 564,80 €
Total	1 850 114,61 €	829 002,49 €	922 974,25 €	1 756 142,85 €	702 929,77 €

Annexe des comptes clos au 31/12/2023

Etat exprimé en euros

L'état des provisions pour dépréciation des FUATA à l'actif du bilan se présente ainsi :

Association locale	Dépréciation début	Dotations dépréciations	Reprise dépréciations	Dépréciation fin	Pertes
04 – IAP	4 775,00 €			4 775,00 €	
06 – ITA	0.00 €	12 285,00 €		12 285,00 €	
13 – IPAix	0.00 €	10 911,60 €		10 911,60 €	
13 – IPArles	9 581.28 €		1 375.79€	8 205.49 €	
Total	14 356,28 €	23 196.60€	1 375.79€	36 177.09€	

Les prêts sont provisionnés sur le montant net de garantie selon la règle suivante :

- Plus de 3 et jusqu'à 6 impayés : 50%
- Plus de 6 impayés : 75%
- En redressement judiciaire ou liquidation de bien : 100%
- En cas de cessation d'activité : 100%

Annexe des comptes clos au 31/12/2023

Etat exprimé en euros

Etat des créances et dettes (NIF)

Le montant des prêts à l'actif du bilan se décompose ainsi selon les échéances :

Échéances des prêts	31/12/2023	
	-1 an	1 an et +
TTPE	131 612	73 782
COVID IMMO	17 792	34 756
PH Agricoles	1 389	2 293 261
Total	150 793	2 401 799

Au 31/12/2023, le montant des apports en fonds de prêt accordés, mais non encore encaissés à l'actif du bilan, se répartit ainsi :

fonds de prêts accordés	31/12/2023		31/12/2022	
	Montant <i>restant à percevoir</i>	Quantité <i>(nombre de conventions dont 100% des fonds n'ont pas été encaissés)</i>	Montant <i>restant à percevoir</i>	Quantité <i>(nombre de conventions dont 100% des fonds n'ont pas été encaissés)</i>
TTPE				
COVID IMMO				
PH Agricoles	1 486 486	2	500 000	2
Total	1 486 486	2	500 000	2

Annexe des comptes clos au 31/12/2023

Etat exprimé en euros

□ Répartition de la trésorerie (NIF)

Au 31/12/2023, la trésorerie se décompose ainsi selon la méthode préférentielle préconisée par la Norme Initiative France :

trésorerie	31/12/2023	31/12/2022
	montant	montant
TTPE	222 834	1 093 779
COVID IMMO	83 647	72 316
PH Agricoles	68 163	111 305
Sous total prêts 1	374 644	1 277 400
COVID Résistance	3 930 327	0
FUATA	180 681	0
Total des prêts 2	4 111 008	0
Fonctionnement	80 421	287 383
Total	4 566 073	1 564 783

□ Variation des fonds propres (ANC 2018-06 et NIF)

La variation des fonds propres consacrés à l'activité prêt peut se résumer ainsi (NIF) :

fonds de prêt	31/12/2023	31/12/2022
	montant	montant
TTPE	421 035	1 520 000
TTPE – Dépréciations	(75 074)	(26 596)
COVID IMMO	136 195	172 000
COVID IMMO - Dépréciations	(7 688)	(2 501)
PH Agricoles	2 362 813	1 685 000
PH Agricoles - Dépréciations	(30 835)	
COVID Résistance	16 680 357	21 274 841
COVID Résistance - Dépréciations	(1 850 115)	(703 345)
COVID Résistance - Pertes	(187 329)	(80 364)
FUATA	587 240	587 240
FUATA - Dépréciations	(14 356)	
Total	18 022 243	25 286 408
dont :		
sans droit de reprise	0	0
avec droit de reprise	18 022 243	25 286 408

Annexe des comptes clos au 31/12/2023

Etat exprimé en euros

La quote-part des fonds propres, affectable au fonctionnement de l'association locale, se présente ainsi (NIF) :

fonds propres fonctionnement	31/12/2023	31/12/2022
	montant	montant
réserves	130 089	118 076
report à nouveau	15 615	15 615
<i>sous-total</i>	<i>145 704</i>	<i>133 691</i>
résultat fonctionnement	10 661	12 013
total	156 365	145 704

Annexe des comptes clos au 31/12/2023

Etat exprimé en euros

□ **Information sur les fonds reportés et dédiés (ANC 2018-06)**

Nature du fonds	Date d'origine du fonds	Valorisation totale du fonds	Fonds non utilisés à l'ouverture de l'exercice	Fonds consommés sur l'exercice	Fonds non consommé sur l'exercice	Solde disponible à la clôture de l'exercice
AFEST Région	2022	133 000 €	133 000 €	57 000 €	76 000 €	76 000 €
AFEST Pric	2022	42 000 €	42 000 €	42 000 €	0 €	0 €
IN'CUBE V1	2022	41 540 €	13 906 €	13 906 €	0 €	0 €
Animation fonds Agricole	2022	40 000 €	3 654 €	3 654 €	0 €	0 €
Crédit Agricole	2022	10 000 €	914 €	914 €	0 €	0 €
IN'CUBE V2	2023	47 850 €	0 €	26 850 €	21 000 €	21 000 €

Annexe des comptes clos au 31/12/2023

Etat exprimé en euros

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Montant des concours publics et subventions reçues (ANC 2018-06)

concours publics subventions	31/12/2023			31/12/2022		
	Concours publics	Subventions exploit.	subventions investis.	concours publics	subventions exploit.	subventions investis.
Union Européenne		198 742			165 485	
Etat		60 350			152 790	
Conseil Régional		168 577			298 327	
Intercommunalités						
autres (partenaires & BPI)		100 000€			25 000	
total		527 669			641 602	

Annexe des comptes clos au 31/12/2023

Etat exprimé en euros

□ **Décomposition du compte de résultat par activité (NIF)**

	31/12/2023				31/12/2022			
	total	fonctionnement	prêts	Autres activités	total	fonctionnement	prêts	Autres activités
produits exploitation	732 304	732 304	0		674 616	709 616	0	
charges exploitation	731 750	730 769	981		542 736	693 001	0	
<i>résultat exploitation</i>	554	1 535	(981)		16 615	16 615	0	
produits financiers	965 726	9 042	956 684		24 672	1 689	22 983	
charges financières	1 650 101	0	1 650 101		1 665 403	3	1 665 400	
<i>résultat financier</i>	(684 375)	9 042	(693 417)		(1 640 732)	1 686	(1 642 418)	
<i>résultat courant</i>	(683 821)	10 577	(694 398)		(1 624 117)	(1 624 117)	0	
produits except.	84	84	0		130	130	0	
charges except.	0	0	0		6 420	6 420	0	
<i>résultat exceptionnel</i>	84	84	0		(6 289)	(6 289)	0	
<i>résultat net</i>	(683 737)	10 661	(694 398)		(1 630 405)	12 013	(1 642 418)	

Annexe des comptes clos au 31/12/2023

Etat exprimé en euros

□ **Tableau du compte de résultat sur activité prêt (NIF) – HORS COVID RESISTANCE**

compte résultat activité prêt	31/12/2023		31/12/2022	
	montant	quantité	montant	quantité
<i>charges</i>				
dotations prov. prêts	21 338	4	93 251	17
pertes brutes s prêts	26 252	3	7 222	1
autres charges				
total des charges	47 590		100 473	
<i>produits</i>				
reprises prov. prêts	29 334	5	8 750	2
garanties obtenues				
autres produits				
total des produits	29 334		8 750	
résultat s. prêts	(18 256)		(91 723)	

□ **Tableau du compte de résultat sur activité prêt (NIF) – COVID RESISTANCE**

compte résultat activité prêt	31/12/2023				31/12/2022			
	montant	quantité	Part Région Sud	Part Banque des Territoires	montant	quantité	Part Région Sud	Part Banque des Territoires
<i>charges</i>								
dotations prov. prêts	832 096 €	322	450 245 €	381 851 €	1 161 002 €	299	650 161 €	510 841 €
pertes nettes s prêts	703 180 €	161	379 567 €	323 613 €	346 360 €	75	191 177 €	155 183 €
autres charges, liées au recouvrement, imputables aux fonds de la Région	45 019 €		45 019 €		43 209 €		43 209 €	
total des charges	1 580 295 €		874 831 €	705 464 €	1 550 571 €		884 547 €	666 024 €
<i>produits</i>								
reprises prov. prêts	925 974 €	289	494 051 €	431 923 €	14 233 €		6 388 €	7 844 €
résultat s. prêts	(654 321 €)		(380 780 €)	(273 541 €)	(1 536 339 €)		(878 159 €)	(658 180 €)

□ **Tableau du compte de résultat sur activité prêt (NIF) – FUATA**

compte résultat activité prêt	31/12/2023			31/12/2022		
	montant	quantité	Part Région Sud	montant	quantité	Part Région Sud
<i>charges</i>						
dotations prov. prêts	23 197 €	2	23 197 €	14 356 €	3	14 356 €
pertes brutes s prêts						
total des charges	23 197 €		23 197 €	14 356 €		

Annexe des comptes clos au 31/12/2023

Etat exprimé en euros

<i>produits</i>					
reprises prov. prêts	1 376 €		1 376 €	0 €	
résultat s. prêts	(21 821 €)		(21 821 €)	(14 356 €)	(14 356 €)

Contributions en nature (ANC 2018-06)

CNV	2023	2022
<i>contributions</i>		
dons en nature		
prestation en nature		
bénévolat		
total		
<i>charges</i>		
secours en nature		
m-à-d gratuite de biens		
commodat (prêt)		
prestation en nature		
personnel bénévole		

Annexe des comptes clos au 31/12/2023

Etat exprimé en euros

total		
-------	--	--

Les informations concernant les mises à disposition de biens ou de personnel sont évaluées et transmises par les donateurs à partir des coûts enregistrés dans leur propre comptabilité.

Le bénévolat est quantifié grâce :

- aux relevés d'heures fournis par les différents bénévoles comme les parrains
- aux feuilles de présences remplies lors des différentes réunions comme les réunions des comités d'agrément, des diverses commissions techniques ou comités ad hoc

Le bénévolat est évalué sur la base de 60 € de l'heure.

Annexe des comptes clos au 31/12/2023

Etat exprimé en euros

Information sur les entités faisant appel public à la générosité (ANC 2018-06)

Non concerné sur 2023

Autres informations

Effectif moyen (ANC 2014-03 et NIF)

L'effectif moyen est exprimé en ETP (équivalent temps plein) et comprend les mises à disposition des personnes et les bénévoles concourant à l'activité.

Effectif	2023	2022
cadres	4	3
non cadres	5	2
<i>sous total</i>	9	5
personnel m-à-d facturées		
personnel m-à-d CVN		
total	9	5

Information sur les rémunérations des dirigeants (ANC 2014-03 et NIF)

Au cours de l'exercice, les membres des organes d'administration et de direction ont perçu des rémunérations pour les montants et le nombre de personnes concernées suivants :

rémunérations des dirigeants	31/12/2023		31/12/2022	
	montant	quantité	montant	quantité
administrateurs	0		0	
directeurs				
total				

Honoraires du commissaire aux comptes (ANC 2014-03 et NIF)

honoraire CAC	31/12/2023	31/12/2022
certification des comptes	5 010€	4 830 €
autres missions	0€	0
total	5 010€	4 830 €

Annexe des comptes clos au 31/12/2023

Etat exprimé en euros

SECTEUR D'ACTIVITE FORMATION : Détail du compte de résultat 2023

706000	Facturation formation	400€
756001	Participation séminaires	0,00 €
Total		400€
604000	Achats prestations formateur	0 €
613210	Locations	0 €
622600	Honoraires	0 €
622610	Honoraires développement	0 €
625700	Réceptions	0 €
625710	Frais organisation séminaire	0 €
626000	Frais postaux et telecom	0 €
627300	frais bancaires courant	0 €
633300	Formation continue	0 €
641100	Rémunérations	850 €
645100	Charges sociales	340 €
Total		0 €
681120	Dotations amortissements	0 €
Résultat avant impôts		(790 €)
Imputation déficit		0 €
Résultat imposable		(790€)

Année	Déficit non imputé début d'exercice	Déficit exercice	Déficit à imputer sur exercice	Déficit restant à imputer
2020	0€	2 809€	0€	2 809€
2021	2 809€	2 085€	0€	4 894€
2022	4 894 €	0 €	0€	4 894 €
2023	4 894 €	790 €	0 €	5 684 €

INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

Annexe des comptes clos au 31/12/2023

Etat exprimé en euros

Subvention FSE pour l'exercice clos au 31.12.2023 : L'association a comptabilisé au 31 décembre 2023 un produit à recevoir pour 160.938 € au titre du FSE relatif à « Mon Projet d'Entreprise » ; à ce jour, la région n'a pas encore instruit le dossier. Toutefois, compte-tenu du retour favorable de la région au titre de ce financement pour les associations locales, nous avons considéré que la probabilité d'obtention de cette subvention de la région est élevée.